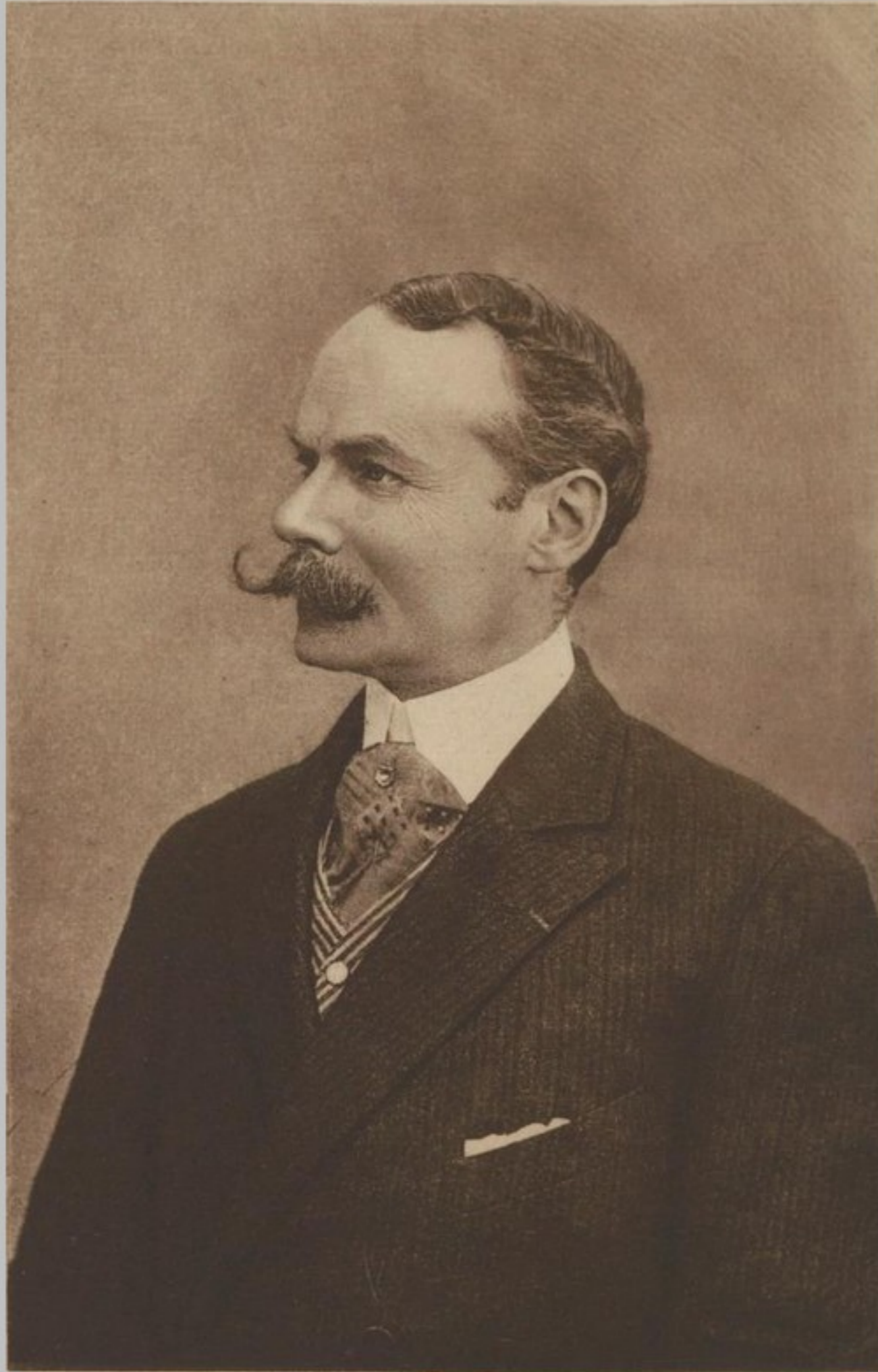


Quand le Baron Joseph DU TEIL, parfait gentleman et homme de bien évoque sans ambages les conditions de confort à l'École Royale d'Artillerie d'AUXONNE.



Portrait du Baron Joseph du Teil (1863-1918) tiré de l'ouvrage de G.LEQUIN "Pierre-Marie-Joseph BARON DU TEIL", Paris, Picard, 1921 (disponible sur Bnf Gallica)

La chambre 16, à laquelle on montait par l'escalier n° 3 et que Bonaparte aurait postérieurement habitée, possédait une table à tiroirs tournée et une seconde platine, mais en revanche on n'y trouvait que quatre chaises, deux serviettes et une seule paire de draps¹.

L'empereur n'avait pas conservé un trop mauvais souvenir de cette modeste vie : à Sainte-Hélène il n'avait pas de plus grand plaisir que de raconter les espiègleries de son école d'artillerie : il semblait oublier alors momentanément les malheurs qui l'enchaînaient quand il s'abandonnait « aux détails de ces temps heureux de sa première jeunesse² ». Il « revenait souvent sur le corps de l'artillerie au temps de son enfance : c'était le meilleur, le mieux composé

1. Que dire de la simplicité des lieux d'aisance ! Le baron du Teil dut demander au maire d'y faire établir des séparations entre chaque lunette de siège : « J'ay remarqué, dit le voyer dans un rapport, que chaque siège est percé de quatre lunettes qui peuvent être souvent occupées dans le même instant, ce qui devient une gêne eu égard à l'infériorité ou supériorité du rang de Messieurs les officiers qui occupent les deux pavillons, notamment ceux logés dans le pavillon du côté de la ville : la décence qui paroît être le motif de la demande de séparation suffit seule pour en démontrer l'utilité. »

2. Memorial de Sainte-Helene, p. 69-70. — Pour donner une idée de la gaieté des officiers d'alors, citons ce trait rapporté dans le Mercure Dijonnais : « Le dimanche 3 août 1788, sur l'heure de midy, on vit un spectacle peu connu à Dijon. MM. les officiers d'artillerie du régiment provincial d'Auxonne s'étant mis à danser en rond, l'un d'eux entra dans le milieu de la danse monté sur les épaules d'un tambour et reçut sur son derrière un coup de la main de chaque officier. Il remercia le tambour et luy donna douze sous. C'est là une punition en forme de jeu nommée fonte de la cloche : l'officier mis ainsi sur la sellette avoit manqué à une dame. »

Page tirée de l'ouvrage : DU TEIL, Baron Joseph, "Napoléon Bonaparte et les généraux du Teil", Paris, Picard, 1897 (disponible sur Gallica)